

vont vivre dans un pays relevant d'une autre juridiction ils devraient accepter les lois émanant de cette juridiction, il existe néanmoins une sorte d'obligation—et nous ne faisons certainement pas bon marché des obligations morales en les considérant comme insignifiantes—lorsqu'un groupe de gens sont arrivés chez nous alors qu'il était clairement entendu qu'au point de vue du droit de vote, ils appartiennent à une catégorie spéciale. Il me semble qu'au moment où nous arrivons à la conclusion que ce droit, lorsqu'il a été accordé, a peut-être été accordé indûment, le moins que nous puissions faire est de prévoir une sorte de période transitoire. En toute équité et en toute objectivité, j'estime que c'est quelque chose qui devrait aller de soi. En ce sens, je ne suis pas enclin à appuyer la proposition faite par le député de Matane qui a présenté le premier amendement. Je pense que la suppression radicale de ces droits qui ont été accordés et acceptés de bonne foi ne serait pas appropriée.

• (5.40 p.m.)

Je n'hésite aucunement à approuver l'idée que nous devrions tendre à faire de la citoyenneté canadienne le critère et je pense que plus tard, nous devrions examiner la loi sur la citoyenneté canadienne. A l'heure actuelle, les gens doivent attendre trop longtemps avant de pouvoir obtenir la citoyenneté. Nous avons été trop négligents et indifférents lorsqu'il s'agissait de promouvoir les avantages de la citoyenneté intégrale.

Il y a des milliers de citoyens canadiens qui n'ont jamais cru qu'ils n'étaient pas passés ipso facto de l'état de citoyen britannique résidant au Canada à celui de citoyen canadien en exerçant le droit de vote. Nous devons donc prendre soin de traiter équitablement les gens qui ont obtenu ce droit. Pour ma part, cela n'a rien à voir avec la supériorité, la discrimination ou quelque chose du même genre. Il se trouve simplement que dans leur sagesse nos ancêtres ont dévolu des droits que nous devons maintenant retirer et modifier. Réalisons l'entreprise de façon un peu moins radicale et peut-être un peu plus obligeante qu'aux termes de la proposition présentée.

Cela n'est aucunement incompatible avec la proposition du député de Brandon-Souris. Je demande un dernier effort, qui ne réduit pas la réciprocité des pays du Commonwealth, mais tente de la développer. Je pense que le député de Notre-Dame-de-Grâce n'écoutait pas. J'ai dit précisément que je ne me reportais pas au Royaume-Uni. J'ai mentionné des pays qui nous accordent la réciprocité et d'autres qui ne nous l'accordent pas, et j'ai exprimé l'espoir que nous essayions d'élargir la base de l'entente.

En ce qui concerne la valeur de l'amendement proposé par le député de Vancouver-Quadra et les documents présentés par le ministre, le but visé n'est peut-être pas, en définitive, contraire à celui-ci. Je devrais peut-être demander pardon de défendre le point de vue du gouvernement plutôt que celui d'un député, mais je pense que le document que représente le bill est peut-être un peu plus positif. On ne suspend pas sur la tête des gens une épée de Damoclès de caractère administratif en déclarant: «Dans cinq ans, vous feriez mieux d'être sûrs.» Au lieu de cela, vous dites, comme le mentionne le bill, que dans une certaine mesure, comme ces droits ont été acceptés et respectés, cela crée une autre catégorie.

M. Deachman: Puis-je poser une question au député?

M. Macquarrie: J'en suis ravi.

M. Deachman: Convient-il qu'il serait souhaitable d'établir deux catégories de sujets britanniques comme le ferait l'amendement proposé? Croit-il que c'est la bonne façon de régler la question que d'établir deux catégories de citoyens britanniques au Canada, certains qui auraient le droit de vote et d'autres qui en seraient privés? C'est ce qui arrivera si cette mesure est adoptée.

M. Macquarrie: D'après la proposition du député, ceux qui n'ont pas suivi son exemple et sont demeurés au pays seraient, je suppose, dans une catégorie différente de ceux qui ont suivi son exemple, de sorte qu'il y aurait deux catégories.

Monsieur l'Orateur, nous pouvons, je pense, en arriver à une solution juste et équitable. A ce comité plénier règne la même atmosphère qu'au comité permanent, et elle était excellente. Nous voulons tous étendre le droit de vote, faire disparaître les injustices et accorder au plus grand nombre possible le droit de suffrage. Il ne s'agit pas de colonialisme ou de discrimination. Si on veut bien me permettre une réminiscence personnelle, mes ancêtres sont venus au Nouveau-Monde sur un bateau de prisonniers et pas traités trop gentiment par les émissaires de Westminster; ce n'est donc pas par affection pour Westminster...

Une voix: Pour avoir volé des moutons?

M. Macquarrie: Non, ils n'avaient pas volé de moutons. C'était à cause des événements de Culloden. Si les députés de Québec pensent à James Wolfe, leurs ancêtres ont sans doute fait la même chose.

M. Cafik: J'aimerais commenter un peu l'amendement dont la Chambre est saisie, monsieur le président. La contribution du député